

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1414 :

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique de l'école Louis Pasteur - Délibération portant modification de la délibération n°29/1342 du 23 octobre 2023

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accusé de réception en préfecture
974-219740764-20231214-30-1414-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1414 : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation thermique de l'école Louis Pasteur - Délibération portant modification de la délibération n°29/1342 du 23 octobre 2023.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que par délibération n°29/1342 en date du lundi 23 octobre 2023, elle a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de l'école Louis Pasteur avec le groupement « YANNICK HUET / Mathias GIRAUD Architecture (MGA) / REUNION ETUDE ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION (RREC) / SARL EFITEC / NIAMA INGENIERIE / SAS RESILIENS / SARL CERFEX / SAS ESPRIT DU LIEU (cotraitants) » pour un montant global et forfaitaire de 238 094,68 € TTC (*Montant total Rémunération provisoire + mission complémentaire*).

Le membre du groupement, NIAMA INGENIERIE, n'a pas pu produire dans le délai imparti les documents justificatifs et autres moyens de preuve de l'absence de motifs d'exclusion listés aux articles R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique. Aussi, conformément à l'article L.2141-13 du code de la commande publique, l'Acheteur a exigé son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Le mandataire a donc proposé le remplacement du cotraitant NIAMA INGENIERIE par le bureau d'études techniques SOLUTION INGENIERIE EURL, en produisant un dossier complet de candidature et en justifiant l'absence de motifs d'exclusion. De plus, ce nouveau membre du groupement dispose des capacités économiques, financières et techniques suffisantes pour exécuter les prestations, objet du marché.


Ainsi, le groupement « YANNICK HUET / Mathias GIRAUD Architecture (MGA) / REUNION ETUDE ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION (RREC) / SARL EFITEC / NIAMA INGENIERIE / SAS RESILIENS / SARL CERFEX / SAS ESPRIT DU LIEU (cotraitants) » est remplacé par le groupement « YANNICK HUET / Mathias GIRAUD Architecture (MGA) / REUNION ETUDE ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION (RREC) / SARL EFITEC / SOLUTION INGENIERIE EURL / SAS RESILIENS / SARL CERFEX / SAS ESPRIT DU LIEU (cotraitants) ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- De **MODIFIER** la délibération n°29/1342 du 23 octobre 2023 en ce sens ;
- De **AUTORISER**, lui, l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de l'école Louis Pasteur avec le groupement « YANNICK HUET / Mathias GIRAUD Architecture (MGA) / REUNION ETUDE ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION (RREC) / SARL EFITEC / SOLUTION INGENIERIE EURL / SAS RESILIENS / SARL CERFEX / SAS ESPRIT DU LIEU (cotraitants), ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE


Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1414-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023